AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public aéroportuaire
Activité d'autopartage de véhicules en libre-service – Aéroport Lyon-Saint Exupéry, parking P4

1. Gestionnaire du domaine

Aéroports de Lyon (ADL), société anonyme à directoire et conseil de surveillance, concessionnaire de l'État pour les aérodromes de Lyon-Saint Exupéry et de Lyon-Bron. BP 113 – 69125 Lyon-Saint Exupéry Aéroport. SIREN 493 425 136 RCS Lyon.

2. Objet

3ème aéroport régional français avec un trafic qui a dépassé les **10.7 millions de passagers en 2025,** Aéroports de Lyon souhaite renforcer son offre commerciale. A ce titre, Aéroports de Lyon lance une consultation en vue d'attribuer une autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public pour le développement et l'exploitation d'un service d'autopartage à destination des passagers et usagers de l'Aéroport Lyon-Saint Exupéry.

À l'issue de la présente procédure, ADL délivrera une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public, non constitutive de droits réels, permettant à un opérateur d'exercer pour son propre compte une activité d'autopartage de véhicules en libre-service, au sens de l'article L. 1231-14 du code des transports, à partir d'emplacements dédiés du parking P4.

L'opérateur exerce son activité à ses risques, sous sa marque, et fixe librement ses prix. ADL ne lui verse aucun prix et ne lui consent aucune exclusivité.

3. Lieu

Aéroport Lyon-Saint Exupéry (69125), parking P4, zone dédiée aux nouvelles mobilités, côté ville.

4. Durée

Deux ans à compter du 1er janvier 2027, renouvelable deux fois pour un an sur décision expresse d'ADL, soit quatre ans au plus.

5. Caractéristiques essentielles

Emplacements : de 5 à 11 places de stationnement, selon la proposition du candidat.

Redevance : une part fixe de 3 000 € HT par emplacement et par an, et une part variable assise sur le chiffre d'affaires, dont le taux et le minimum garanti annuel sont proposés par le candidat.

Activité exercée sans personnel ni comptoir sur le site ; prise en charge et restitution des véhicules sur les seuls emplacements attribués.

6. Procédure et critères

Procédure de publicité et de sélection préalable organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, en une seule phase : chaque candidat remet en même temps sa candidature et son offre. Le titre délivré n'est ni un marché public ni un contrat de concession.

Critères d'analyse :

Conditions financières	45
Projet d'exploitation et qualité de service	35
Engagements environnementaux	10
Garanties et conformité	10

Les sous-critères et la méthode de notation figurent au règlement de la consultation. ADL se réserve la possibilité de négocier.

7. Retrait du dossier de consultation

Le dossier sera accessible sur demande aux adresses mails suivantes :
Luc.baltzli@lyonaeroports.com
Lisa.nallet@lyonaeroports.com
Virginie.boetsch@lyonaeroports.com

8. Visite et questions

Une visite facultative du site est organisée le mardi 27 octobre 2026 à 10 h 00 ; l'inscription est reçue jusqu'au mercredi 21 octobre 2026 à 17 h 00.

Les questions sont posées par écrit sur les mails suivants :
Luc.baltzli@lyonaeroports.com
Lisa.nallet@lyonaeroports.com
Virginie.boetsch@lyonaeroports.com
au plus tard le jeudi 05 novembre 2026 à 12 h 00.

9. Date limite de remise des candidatures et des offres

Jeudi 19 novembre 2026 à 12 h 00 (heure de Paris), par voie électronique uniquement sur la solution d'envoi de gros fichiers (Smash).

10. Date d'envoi du présent avis

15 octobre 2026.